

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 28 septembre 2021

L'an deux mille-vingt-un, le 28 septembre à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 22 septembre 2021.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 35

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 41

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothee, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M. DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, M. DUJYCK Joël, Mme DURUT Jocelyne, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, M. HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, M. LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M. MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. RAVET Pierre-Luc, M. SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. THOREZ Jean-Claude, M. VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés :

M. BOONAERT Jean-Philippe, procuration à Mme DEBAISIEUX,
Mme DUHAYON Monique, procuration à M. HENNEON François-Xavier,
Mme FERMENTEL Geneviève, procuration à M. MOUQUET Denis,
M. FICHEUX Bruno, procuration à Mme BERTRAND Dorothee,
M. MORVAN Hervé, procuration à Mme PLE Sandra,
M. PARENT Michael, procuration à M. HURLUS Jacques.

Absents :

M. DEHAENE Michel.

Secrétaire de séance : Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Délibération n°2021D179 - Collecte des déchets ménagers et relations avec le SMICTOM des Flandres - Désignation d'un représentant au sein du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères des Flandres (SMICTOM des Flandres) - À la suite de la démission de Messieurs Pierre THULLIER et José BAUDRY.

Le Président expose au Conseil :

Vu la délibération n°2020D038 du 3 septembre 2020 relative à la désignation des représentants au sein du SMICTOM des Flandres,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'élection d'un délégué titulaire au sein du SMICTOM des Flandres, étant donnée la démission de Monsieur Pierre THULLIER de son mandat de conseil municipal,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'élection d'un délégué suppléant au sein du SMICTOM des Flandres, étant donnée la démission de Monsieur José BAUDRY de son mandat de conseil municipal,

Conformément aux statuts du SMICTOM des Flandres, la CCFL devant désigner 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants dans le cas d'une adhésion au traitement seul au SMICTOM des Flandres, pour être représentée au sein de ce syndicat,

Conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil communautaire a la possibilité, si l'unanimité des membres en décide ainsi, de ne pas recourir au vote au scrutin secret pour procéder à la désignation de ses membres ou de délégués, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Considérant le contexte sanitaire lié à l'épidémie de covid-19,

Il est proposé aux membres du Conseil de :

- NE PAS RECOURIR au scrutin secret suivant les dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT,
- ELIRE un délégué titulaire au sein du SMICTOM des Flandres, étant donnée la démission de Monsieur Pierre THULLIER,
- ELIRE un délégué suppléant au sein du SMICTOM des Flandres, étant donnée la démission de Monsieur José BAUDRY,

La proposition de procéder à l'élection, par vote uninominal à main levée, du délégué titulaire du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères des Flandres (SMICTOM des Flandres), n'est pas retenue par l'ensemble des membres du Conseil Communautaire.

Election du délégué titulaire 8.

Sont candidats :

- Olivier CARDON
- Jean DELVALLE

Il est procédé au vote à bulletin secret pour le poste de délégué titulaire.

Olivier CARDON est élu délégué suppléant 6 de la Communauté de Communes Flandre Lys pour siéger au SMICTOM DES FLANDRES.

- **Délégué suppléant 7.**

Est candidat :

- Jean-Louis DELFLY

Résultats :

Votants : 40

Blancs : 0

Nuls : 0

Exprimés : 40

Majorité absolue : 20

Délégué suppléant 2	
Jean-Louis DELFLY	40 Voix

Jean-Louis DELFLY est élu délégué suppléant 7 de la Communauté de Communes Flandre Lys pour siéger au SMICTOM DES FLANDRES.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS



Résultats :

Votants : 41
Blancs : 0
Nuls : 0
Exprimés : 41
Majorité absolue : 21

Délégué Titulaire	
Olivier CARDON	9 Voix
Jean DELVALLE	32 Voix

Olivier CARDON a obtenu 9 voix et Jean DELVALLE a obtenu 32 voix.

Jean DELVALLE est élu délégué titulaire de la Communauté de Communes Flandre Lys pour siéger au SMICTOM DES FLANDRES.

Suite à l'élection de Jean DEVALLE en tant que délégué titulaire, il convient de désigner deux délégués suppléants.

Madame LORPHELIN s'étant absentée, elle ne prend pas part au vote.

La proposition de procéder à l'élection, par vote uninominal à main levée, des deux délégués suppléants du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères des Flandres (SMICTOM des Flandres), est retenue par l'ensemble des membres du Conseil Communautaire.

Elections des délégués suppléants.

- **Délégué suppléant 6.**

Est candidat :

- Olivier CARDON

Résultats :

Votants : 40
Blancs : 0
Nuls : 0
Exprimés : 40
Majorité absolue : 20

Délégué suppléant 2	
Olivier CARDON	40 Voix